
Document d'orientation relatif au troisième examen externe par les pairs de la fonction d'évaluation au FIDA

Cote du document: EB 2025/146/R.20

Point de l'ordre du jour: 7 a)

Date: 11 novembre 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à approuver le document d'orientation relatif au troisième examen externe par les pairs de la fonction d'évaluation au FIDA.

Questions techniques:

Véronique Salze-Lozac'h

Évaluatrice en chef

Département de l'évaluation indépendante

Banque européenne pour la reconstruction

et le développement

courriel: SalzeloV@ebrd.com

Document d'orientation relatif au troisième examen externe par les pairs de la fonction d'évaluation au FIDA

I. Contexte

1. La Politique de l'évaluation au FIDA de 2021 prévoit un examen externe par les pairs (EEP) septennal de son application.
2. Le dernier EEP – le deuxième portant sur la fonction d'évaluation au FIDA – date de 2019. Le troisième EEP de la fonction d'évaluation au FIDA doit avoir lieu en 2026. En décembre 2024, le Conseil d'administration a approuvé le lancement des travaux préparatoires, qui ont débuté en 2025, l'examen lui-même étant prévu pour 2026. Comme dans le cas d'un précédent EEP, la supervision a été confiée au Groupe de coopération pour l'évaluation (ECG), dont le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) est membre.
3. L'EEP portera à la fois sur les fonctions d'autoévaluation et d'évaluation indépendante.
4. Un groupe chargé de l'EEP a été créé conformément aux indications du Cadre d'examen de la fonction d'évaluation dans les banques multilatérales de développement établi par l'ECG en 2009. Ce groupe est composé de membres représentant l'ECG, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). IOE est membre de tous ces réseaux. Le groupe chargé de l'EEP a élaboré le présent projet de document d'orientation, où sont présentés le mandat et le calendrier de l'examen.
5. Le projet de document d'orientation a fait l'objet d'observations de la part d'IOE et de la direction du FIDA, et sera soumis au Comité de l'évaluation à sa session de novembre 2025. Compte tenu des observations de ce dernier, une version révisée du document sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration en décembre 2025. Ainsi, les membres du groupe chargé de l'EEP pourront terminer leurs travaux d'ici à juin 2026, avant de présenter leurs constatations au Comité de l'évaluation en octobre 2026, puis au Conseil d'administration en décembre 2026. La composition du groupe chargé de l'EEP et le calendrier des travaux figurent aux sections VIII et IX du présent document.
6. Depuis l'EEP de 2019, plusieurs changements majeurs ont infléchi les processus d'évaluation au FIDA:
 - Le Conseil d'administration a approuvé en 2021 une version révisée de la Politique de l'évaluation, qui intégrait pour la première fois l'autoévaluation.
 - Le Conseil d'administration a approuvé les modifications apportées au mandat et au règlement intérieur du Comité de l'évaluation.
 - En collaboration avec la direction du FIDA, IOE a révisé le Manuel de l'évaluation du FIDA en 2022.
 - IOE a élaboré une stratégie pluriannuelle.
7. Par ailleurs, la direction du FIDA a renforcé son système d'autoévaluation.
8. Le présent EEP prendra place parmi les changements institutionnels plus profonds en cours au FIDA, qui appellent un renforcement accru des fonctions d'évaluation. Parmi ces changements figurent le processus de décentralisation du FIDA, le modèle opérationnel et les engagements pris dans le cadre de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13) et le cadre relatif à l'efficacité en matière de développement.

9. L'élaboration du présent document d'orientation et la conduite de l'EEP sont fondées sur:
- le [Cadre d'examen de la fonction d'évaluation dans les banques multilatérales de développement](#), établi par l'ECG en 2009;
 - les lignes directrices du CAD de l'OCDE, et plus précisément la [Méthodologie des examens par les pairs réalisés par le CAD de l'OCDE](#), mise à jour en 2023;
 - les [Lignes directrices applicables aux examens par les pairs professionnels](#) établies par le GNUE en 2023 et les [Normes et règles d'évaluation du GNUE](#) de 2016 (compte tenu de la nature hybride du FIDA, à la fois institution financière internationale et organisme spécialisé des Nations Unies).

II. Objectifs et portée

10. **Objectifs.** L'EEP vise à fournir une évaluation externe de la fonction d'évaluation au FIDA, qui englobe la fonction d'évaluation indépendante, l'autoévaluation sous l'autorité de la direction et l'apport du Conseil d'administration. L'objectif est principalement de faire en sorte que la fonction d'évaluation, facteur de reddition de comptes et source de retours d'expérience, contribue encore mieux à l'efficacité en matière de développement et à l'efficacité institutionnelle du Fonds.
11. L'EEP permettra au FIDA d'améliorer sa performance opérationnelle et ses processus d'élaboration des politiques, d'adopter de meilleures pratiques et de se conformer aux normes et principes établis.
12. Par ailleurs, l'examen par les pairs vise à: faire connaître l'évaluation, cimenter la confiance en elle et en promouvoir l'utilisation auprès des organes directeurs et de l'équipe de direction du FIDA; améliorer la politique et les pratiques en matière d'évaluation; renforcer les capacités internes; et favoriser une meilleure utilisation des constatations de l'évaluation dans le cadre du système de gestion de la performance du FIDA.
13. **Portée.** L'EEP couvrira la période 2019-2025. Sa portée s'étendra aux éléments énoncés ci-après, organisés selon les trois principes fondamentaux des « bonnes évaluations »: crédibilité, indépendance et utilité.
14. L'ensemble des parties prenantes concernées collaboreront à l'EEP, notamment le personnel et la direction du FIDA, les membres du Conseil d'administration, les participants aux projets, les partenaires, les gouvernements, les organisations de la société civile et d'autres acteurs clés, afin que tous les points de vue soient pris en compte.

Crédibilité

- a) **Qualité et rigueur:** garantir la rigueur méthodologique et la qualité des évaluations (autoévaluations et évaluations indépendantes), y compris le bien-fondé des cadres d'évaluation, la fiabilité de la collecte de données et l'exhaustivité des méthodes analytiques. Sont aussi concernées la gamme des produits d'évaluation, l'assurance qualité des processus et des rapports d'évaluation, ainsi que la fiabilité, la qualité et l'accessibilité des données.
- b) **Rapports et transparence:** assurer la transparence tout au long du déroulement de l'évaluation et faire en sorte que les rapports soient accessibles et clairs pour l'ensemble des parties prenantes.
- c) **Conformité aux normes:** respecter les règles et normes internationales et les meilleures pratiques établies en matière d'évaluation, afin de renforcer la crédibilité et la fiabilité de l'ensemble des activités d'évaluation.

Indépendance

- d) **Gouvernance et indépendance d'IOE:** garantir l'indépendance de la fonction d'évaluation par rapport aux départements opérationnels, grâce à de solides structures de gouvernance et à des garanties assurant l'impartialité.
- e) **Capacités et ressources:** allouer des ressources adéquates – financières, humaines et techniques – afin de préserver et de renforcer l'indépendance de la fonction d'évaluation. Ce principe vaut également pour l'autoévaluation.

Utilité

- f) **Utilisation et influence:** veiller à ce que les constatations et recommandations issues des évaluations contribuent pleinement à éclairer la prise de décisions, l'élaboration des politiques et l'amélioration des programmes au niveau institutionnel.
- g) **Pertinence et couverture:** s'assurer que les évaluations portent sur les aspects essentiels du travail de l'institution, s'alignent sur ses priorités stratégiques et s'adaptent à l'évolution de ses besoins.
- h) **Participation des parties prenantes:** associer activement les parties prenantes – participants aux projets, partenaires et autres acteurs clés – afin de renforcer la valeur pratique des évaluations et de garantir la pertinence.
- i) **Efficience et efficacité:** s'assurer que les évaluations sont réalisées efficacement et produisent des résultats opportuns et financièrement avantageux, qui contribuent de façon significative aux objectifs organisationnels.
- j) **Apprentissage et amélioration:** mettre en place des mécanismes solides pour tirer les enseignements des évaluations – notamment au moyen de la diffusion et de la communication des informations, des réponses de la direction, des accords conclusifs, des systèmes de retour d'information et des processus d'examen continu par les organes directeurs.

15. L'EEP portera également sur:

- i) la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le rapport final de l'EEP de 2019, y compris les recommandations et observations d'IOE, de la direction du FIDA et du Comité de l'évaluation;
- ii) la collaboration d'IOE avec le Conseil d'administration et la direction du FIDA;
- iii) le système d'autoévaluation du FIDA, à savoir la gestion axée sur les résultats, les enquêtes, le cadre d'établissement de rapports et le système de mesure des résultats au niveau institutionnel, les rapports d'achèvement de projets et de stratégies de pays, les évaluations de l'impact, l'agrégation des évaluations de l'impact ou les projections de l'impact au niveau du portefeuille et dans les rapports institutionnels, et les activités d'assurance qualité;
- iv) le caractère plus ou moins favorable de l'environnement de travail d'IOE, et plus particulièrement son indépendance;
- v) l'accès des évaluateurs aux informations et données du FIDA nécessaires à la conduite de l'évaluation (données sur le portefeuille, descriptifs de projets, etc.);
- vi) la teneur de la Politique de l'évaluation au FIDA de 2021 et son application, et les changements connexes.

16. L'examen prévoit une comparaison avec d'autres institutions ayant un mandat, des principes de base, des politiques et des méthodes de travail similaires à ceux du FIDA.

III. Processus et approche

17. L'approche de l'EEP se caractérise essentiellement par les éléments suivants:
- i) L'examen est mené selon une approche non conflictuelle et s'appuie sur la confiance mutuelle entre le groupe chargé de l'EEP et le FIDA et sur leur confiance commune à l'égard du cadre d'examen.
 - ii) Par ce processus d'évaluation réciproque, l'EEP vise à instaurer un système de responsabilité mutuelle et un mécanisme d'examen externe indépendant au service des représentants au Conseil d'administration et des États membres.
 - iii) L'examen concerne toutes les activités d'évaluation du FIDA, y compris l'autoévaluation.
 - iv) Ses quatre principes sont énoncés dans les directives de l'ECG: indépendance, crédibilité, utilité et gestion.
 - v) Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de l'évaluation, est le principal interlocuteur pour tout ce qui concerne l'EEP et constitue le destinataire du rapport final.
 - vi) L'EEP propose des recommandations destinées à être examinées par le Comité de l'évaluation, IOE et la direction.
18. L'EEP se déroule en cinq phases:

<i>Phase</i>	<i>Description</i>
Préparation	Le groupe chargé de l'EEP est créé, le document d'orientation est élaboré et approuvé, et les consultants auxiliaires sont sélectionnés. Le groupe chargé de l'EEP rédige le projet de document d'orientation en y intégrant les contributions d'IOE et de la direction du FIDA, puis le parachève après réception des observations de la présidence de l'ECG. Le document d'orientation est examiné par le Comité de l'évaluation, puis soumis au Conseil d'administration pour approbation.
Contribution d'IOE et de la direction	Les autoévaluations d'IOE et de la direction sont soumises au groupe chargé de l'EEP.
Consultation	Le groupe chargé de l'EEP procède à une évaluation détaillée, consulte les parties prenantes et les représentants des États membres du FIDA au moyen d'entretiens organisés au siège du FIDA et de conférences téléphoniques. Aucune visite de pays n'est prévue.
Synthèse	Le groupe chargé de l'EEP élabore un projet de rapport qui est soumis à la direction du FIDA et à IOE, pour observations et corrections factuelles.
Évaluation	Le Comité de l'évaluation et le Conseil d'administration examinent le rapport final et prennent les décisions qu'ils jugent adéquates.

IV. Questions d'évaluation

19. Les questions d'évaluation présentées ci-après reposent sur la Méthodologie des examens par les pairs réalisés par le CAD de l'OCDE, le Cadre d'examen de la fonction d'évaluation dans les banques multilatérales de développement établi par l'ECG, et les Lignes directrices 2023 du GNUE applicables aux examens par les pairs professionnels.
- A. Question de recherche**
20. Dans quelle mesure le FIDA conduit-il et utilise-t-il efficacement à la fois l'autoévaluation et l'évaluation indépendante pour renforcer la reddition de comptes, la performance et l'apprentissage organisationnel?

B. Questions indicatives subsidiaires

Fonction d'évaluation et environnement

- i) Dans quelle mesure les politiques, processus et instruments d'évaluation du FIDA – autoévaluation ou évaluation indépendante – répondent-ils efficacement aux attentes en matière d'apprentissage et de reddition de comptes, et contribuent-ils ainsi à améliorer la performance institutionnelle?
- ii) Comment l'indépendance de la fonction d'évaluation indépendante est-elle assurée au FIDA?
- iii) Comment le principe de responsabilité de la fonction d'évaluation indépendante est-il garanti au FIDA?
- iv) De quelle manière l'environnement organisationnel favorise-t-il l'efficacité et la crédibilité de l'autoévaluation et de l'évaluation indépendante?
- v) Dans quelle mesure les normes de bonnes pratiques (telles que celles de l'ECG, du GNUE et du CAD de l'OCDE) sont-elles appliquées dans les fonctions d'évaluation indépendante et d'autoévaluation?
- vi) Comment le FIDA veille-t-il au respect des normes déontologiques – intégrité, impartialité, transparence et confidentialité des participants – tout au long du déroulement de l'évaluation? De quelles manières les considérations déontologiques sont-elles prises en compte dans la conception, la réalisation et la communication des résultats des autoévaluations et des évaluations indépendantes?
- vii) Quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'EEP de 2019, et comment cela se traduit-il dans les systèmes d'autoévaluation et d'évaluation indépendante?
- viii) Quels sont les mécanismes en place au FIDA pour assurer la planification et la budgétisation des activités d'évaluation? Dans quelle mesure les priorités d'évaluation sont-elles effectivement intégrées aux processus globaux de planification organisationnelle et d'allocation budgétaire?
- ix) Comment sont déterminés et gérés les ressources et les effectifs affectés aux fonctions d'évaluation? Les ressources (financières et humaines) disponibles permettent-elles de conduire des évaluations de qualité dans les délais prévus?

Partenariats

- i) Comment les partenariats avec les parties prenantes internes et externes (par exemple, d'autres organismes de développement, des institutions universitaires, des organisations de la société civile) sont-ils établis et mobilisés pour améliorer la qualité et l'impact des évaluations du FIDA?
- ii) Dans quelle mesure les partenariats contribuent-ils à l'innovation méthodologique, au renforcement des capacités et à la diffusion des constatations et enseignements issus des évaluations?
- iii) Comment le FIDA collabore-t-il avec ses partenaires pour harmoniser les normes et pratiques d'évaluation, et quelles sont les principales difficultés et réussites dans le cadre de ces partenariats?

Qualité de l'évaluation

- i) Autoévaluation: comment les processus et procédures d'autoévaluation sont-ils conçus, et dans quelle mesure sont-ils conformes aux normes internationales?
- ii) Autoévaluation: quelles méthodes d'autoévaluation sont mobilisées, et quel est leur degré de rigueur et de fiabilité?

- iii) Autoévaluation: dans quelle mesure l'autoévaluation permet-elle de saisir, d'analyser et de rendre compte des effets directs et des impacts des projets?
- iv) Autoévaluation: quelle est la qualité des approches d'autoévaluation du FIDA s'agissant de produire des enseignements pertinents et utiles pour la conception des futurs projets?
- v) Évaluation indépendante: quels critères et normes encadrent l'évaluation indépendante, et de quelle manière contribuent-ils à en garantir la qualité et l'objectivité?
- vi) Évaluation indépendante: dans quelle mesure les constatations et recommandations issues des évaluations indépendantes sont-elles exhaustives, pondérées et objectives?
- vii) Évaluation indépendante: dans quelle mesure la gamme des produits d'évaluation permet-elle de couvrir de manière rigoureuse les activités du FIDA, tant au service de l'apprentissage que de la reddition de comptes?

Utilisation de l'évaluation

- i) Quelle appréciation les principales parties prenantes ont-elles de la crédibilité, de l'utilité et de l'intégration des résultats issus des autoévaluations et des évaluations indépendantes?
- ii) Comment le FIDA favorise-t-il une culture de l'apprentissage et de l'amélioration continue à partir des enseignements tirés de l'autoévaluation et de l'évaluation indépendante?
- iii) Quels mécanismes sont en place pour s'assurer que les constatations et leçons issues des deux types d'évaluation sont systématiquement utilisées dans le cadre des processus décisionnels, des stratégies et de l'apprentissage?
- iv) Autoévaluation: dans quelle mesure et de quelle manière les constatations et leçons issues des autoévaluations contribuent-elles à l'amélioration des projets, à la gestion adaptative et à l'apprentissage organisationnel?
- v) Autoévaluation: dans quelle mesure les résultats des autoévaluations sont-ils communiqués aux parties prenantes, et comment les observations formulées sont-elles prises en compte dans la suite des activités?
- vi) Évaluation indépendante: dans quelle mesure la direction a-t-elle mis en œuvre les recommandations provenant des évaluations indépendantes, et avec quelle efficacité?
- vii) Évaluation indépendante: dans quelle mesure les enseignements dégagés des évaluations indépendantes sont-ils incorporés aux politiques et pratiques du FIDA?
- viii) Évaluation indépendante: quelle appréciation les principales parties prenantes ont-elles de l'utilité et de l'efficacité des recommandations provenant des évaluations indépendantes?

Complémentarité

- i) Quelles difficultés sont rencontrées et quelles pistes se présentent s'agissant d'harmoniser les processus, normes et produits de l'autoévaluation et de l'évaluation indépendante?
- ii) Dans quelle mesure les fonctions d'autoévaluation et d'évaluation indépendante se complètent-elles et se renforcent-elles mutuellement dans le cadre du système global du FIDA en matière d'évaluation?

21. Ces questions indicatives doivent former un cadre complet permettant d'apprécier l'efficacité, la rigueur et l'utilité des fonctions d'évaluation au FIDA, de garantir l'alignement de ces fonctions sur les meilleures pratiques internationales et de renforcer l'apprentissage organisationnel et la responsabilité.
22. Le groupe chargé de l'EEP élaborera un cadre d'évaluation détaillé une fois le présent document d'orientation approuvé.

V. Méthode

23. L'examen comprendra plusieurs grandes étapes destinées à garantir une appréciation approfondie et objective:
 - a) **Préparation et planification:** l'EEP commence, dès sa mise en place, par une planification soigneuse, notamment la détermination de la portée et des objectifs de l'examen, la sélection des membres de l'équipe chargée de l'examen et l'élaboration d'un plan de travail détaillé. Un cadre d'évaluation est élaboré, précisant les questions et les critères de l'évaluation, les indicateurs et les sources de données. Il convient aussi de repérer les principales parties prenantes et de définir les méthodes et outils de collecte et d'analyse des données.
 - b) **Examen documentaire:** l'EEP passe par un examen approfondi des documents pertinents, notamment des politiques, directives et rapports en matière d'évaluation, d'un échantillon de rapports d'autoévaluation et d'évaluation indépendante et d'autres documents. Cette analyse aide à comprendre le cadre, les pratiques et les produits d'évaluation existants.
24. Les autoévaluations élaborées par les unités chargées de l'autoévaluation et de l'évaluation indépendante seront également prises en compte dans l'EEP.
 - a) **Entretiens et consultations:** l'équipe chargée de l'examen mène des entretiens et des consultations avec un large éventail de parties prenantes, incluant le personnel chargé de l'évaluation, la direction, le personnel opérationnel, le Comité de l'évaluation, des membres du Conseil d'administration, des représentants des États membres et des partenaires externes. Ces échanges apportent des informations précieuses sur le fonctionnement de la fonction d'évaluation et sur les points de vue des différentes parties prenantes.
 - b) **Enquêtes et questionnaires:** des enquêtes et des questionnaires peuvent être utilisés pour recueillir des données quantitatives sur différents aspects de la fonction d'évaluation, en complément des informations qualitatives obtenues à l'issue des entretiens et de l'examen documentaire.
 - c) **Analyse et synthèse:** les données collectées par les différentes méthodes sont analysées et synthétisées afin de dégager les principales constatations, forces, faiblesses et pistes d'amélioration. La fonction d'évaluation est en outre examinée au regard des normes et des meilleures pratiques internationales.
 - d) **Établissement du rapport:** le groupe chargé de l'EEP rédige un rapport complet présentant les constatations, conclusions et recommandations. Le projet de rapport est transmis à la fonction d'évaluation et aux autres parties prenantes concernées pour commentaires et observations. Le groupe chargé de l'EEP met ensuite la dernière main au rapport.
 - e) **Suites données et plan d'action:** sur la base du rapport d'examen, la fonction d'évaluation établit un plan d'action visant à donner suite aux recommandations. Cela peut impliquer de modifier les politiques, procédures et pratiques en vue de renforcer l'efficacité et l'efficience de la fonction d'évaluation.

- f) **Suivi et apprentissage:** l'exécution du plan d'action fait l'objet d'un suivi devant garantir la bonne application des améliorations recommandées. La fonction d'évaluation s'engage également dans un processus d'apprentissage continu pour ajuster et améliorer ses pratiques à la lumière des constatations de l'examen et de l'évolution des meilleures pratiques.

VI. Contribution d'IOE et de la direction

25. IOE et la direction du FIDA élaboreront séparément leur propre évaluation des composantes de la fonction d'évaluation, au regard de ce qui leur paraît intéressant pour l'EEP. L'objectif est de fournir des observations et des analyses illustrant les points de vue des acteurs participant à la fonction d'évaluation au FIDA.
26. Dans son cadre d'examen, l'ECG ne fournit pas d'orientation précise sur la structure ou le contenu de ces évaluations, et diverses approches sont utilisées dans ses institutions membres. Toutefois, il serait utile que l'autoévaluation prenne en compte: les enjeux et les questions qui figurent dans le présent document d'orientation; les six principes de la Politique de l'évaluation au FIDA; et les données d'expérience concernant la fonction d'évaluation après l'EEP de 2019, notamment la mise en œuvre des recommandations issues de cet examen.

VII. Gouvernance

27. L'EEP a été approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité de l'évaluation débattera de l'examen tel que présenté dans le document d'orientation et l'entérinera en vue de son approbation finale par le Conseil d'administration. Il examinera également le rapport final de l'EEP avant sa présentation au Conseil d'administration.

VIII. Membres du groupe chargé de l'examen

28. Le groupe chargé de l'examen comprend des représentants de l'ECG, du GNUE et du CAD de l'OCDE. Il est composé de:
- Véronique Salze-Lozac'h, Évaluatrice en chef au Département de l'évaluation indépendante de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement
 - Geeta Batra, Directrice du Bureau indépendant d'évaluation du Fonds pour l'environnement mondial
 - Jorg Faust, Directeur de l'Institut allemand d'évaluation de la coopération au développement (DEval)
29. Le groupe chargé de l'EEP sélectionnera un consultant ou une consultante externe qui l'appuiera dans ses travaux.

IX. Calendrier

30. Les principales étapes franchies à ce jour et le calendrier proposé pour l'EEP sont présentés ci-après. Le calendrier final a été approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2025.

<i>Point</i>	<i>Date</i>
Le Conseil d'administration approuve la conduite de l'EEP.	11-12 décembre 2024
Le Comité de l'évaluation examine le document d'orientation.	6 novembre 2025
Le Conseil d'administration approuve le document d'orientation.	9-11 décembre 2025
Le Comité de l'évaluation examine le rapport final de l'EEP.	21 octobre 2026
Le Conseil d'administration examine le rapport final de l'EEP.	8-10 décembre 2026

X. Financement

31. Le coût maximal des travaux est estimé à 100 000 USD.
32. Ces coûts seront pris en charge par le FIDA, à titre de contribution ponctuelle au budget d'IOE, couvrant les activités préparatoires de l'EEP et les activités de collecte de données menées en 2025 par le groupe chargé de l'EEP, ainsi que l'analyse, la rédaction, la révision, la finalisation et la présentation de l'EEP en 2026.
33. Ces coûts devraient couvrir la rémunération d'un consultant ou d'une consultante principal(e) externe, éventuellement un consultant ou une consultante moins expérimenté(e), ainsi que les frais de déplacement des consultants et membres du groupe aux fins de la collecte de données et de la présentation du résultat final.

Liste provisoire des documents soumis à examen

Méthodologie des examens par les pairs réalisés par le CAD de l'OCDE, mise à jour en 2023

[https://one.oecd.org/document/DCD/DAC\(2022\)57/FINAL/fr/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC(2022)57/FINAL/fr/pdf)

Cadre d'examen de la fonction d'évaluation dans les banques multilatérales de développement établi par l'ECG (mars 2009)

<https://www.ecgnet.org/document/review-framework-evaluation-function-multilateral-development-banks>

Politique de l'évaluation au FIDA de 2021

<https://ioe.ifad.org/fr/evaluation-policy>

Manuel de l'évaluation du FIDA 2022. Troisième édition

<https://ioe.ifad.org/en/w/evaluation-manual-third-edition>

Accord entre la direction du FIDA et le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur l'harmonisation des méthodes et systèmes d'évaluation indépendante et d'autoévaluation du FIDA – Première partie: Critères

<https://webapps.ifad.org/members/ec/96/docs/french/EC-2017-96-W-P-4.pdf>

Version révisée du mandat et du règlement intérieur du Comité de l'évaluation du Conseil d'administration, 2025

<https://webapps.ifad.org/members/eb/132/docs/french/EB-2021-132-R-6-Rev-2.pdf>

Normes et règles d'évaluation du GNUE

https://www.unevaluation.org/uneq_publications/uneq-norms-and-standards-evaluation-un-system

Lignes directrices 2023 du GNUE applicables aux examens par les pairs professionnels

https://www.unevaluation.org/uneq_publications/uneq-guidelines-professional-peer-reviews

Document d'orientation – Examen externe par les pairs de la fonction d'évaluation au FIDA

<https://webapps.ifad.org/members/eb/124/docs/french/EB-2018-124-R-8.pdf>

Projet de rapport final de l'examen externe par les pairs de la fonction d'évaluation au FIDA

<https://webapps.ifad.org/members/ec/106/docs/french/EC-2019-106-W-P-7.pdf>

Procès-verbal de la cent vingt-huitième session du Comité de l'évaluation

<https://webapps.ifad.org/members/eb/144/docs/french/EB-2025-144-R-16.pdf>

Rapport annuel 2024 sur l'évaluation indépendante au FIDA

<https://webapps.ifad.org/members/eb/142/docs/french/EB-2024-142-R-20.pdf>

Rapport annuel 2023 sur l'évaluation indépendante au FIDA

<https://webapps.ifad.org/members/eb/139/docs/french/EB-2023-139-R-13.pdf>

Rapport 2024 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement

<https://webapps.ifad.org/members/ec/126/docs/french/EC-2024-126-W-P-3.pdf>

Rapport 2023 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement

<https://webapps.ifad.org/members/eb/139/docs/french/EB-2023-139-R-14.pdf>

Rapport 2024 du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction

<https://webapps.ifad.org/members/ec/126/docs/french/EC-2024-126-W-P-5.pdf>

Rapport 2023 du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction

<https://webapps.ifad.org/members/ec/122/docs/french/EC-2023-122-W-P-6.pdf>

Rapport annuel du FIDA 2023

<https://www.ifad.org/fr/rapport-annuel-2023/>

Cadre stratégique du FIDA 2025-2031

[Version provisoire encore non disponible]

Cadre stratégique du FIDA 2016-2025

https://www.ifad.org/documents/d/new-ifad.org/ifad_sf_f-pdf

Cadre de gestion des résultats de FIDA13

<https://webapps.ifad.org/members/repl/13/3/docs/french/IFAD13-3-R-2-Rev-1-Add-1.pdf>

Programme de travail et budget du FIDA pour 2024

<https://webapps.ifad.org/members/gc/47/docs/french/GC47-L-8-Rev-1.pdf>

Projet de directives applicables aux rapports d'achèvement des projets

[Version provisoire encore non disponible]

Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11

<https://webapps.ifad.org/members/eb/136/docs/french/EB-2022-136-R-8.pdf?attach=1>